



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025

VALIDÉ LE 22 AOUT 2025 PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Yvan AUGER, Albin BOUVERET, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, Marie-Angélique COTTER, François FENIET, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Frédéric OLLITRAULT.

Absents excusés : Yannick FOUCAULT (Pouvoir à F. FENIET), Fabien MOREL (Pouvoir à Y. AUGER), Benoît PIARD (C. BRUNEEL), Dominique SAVARY (Pouvoir à E. JANIER-DUBRY).

Absents : Laurent BLONDEAU, David COLANGE, Jérémie PIARD.

M. le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour, la fixation des tarifs de badges de ski et raquettes – hiver 2025-2026. Accord à l'unanimité.

1) Nomination du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu

Mme Marie-Angélique COTTER est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 12 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

2) Chaufferie bois de Prénovel : Attribution du marché pour la fourniture et la livraison de bois déchiqueté

Une seule offre reçue pour le marché d'approvisionnement en plaquettes pour la chaufferie bois de Prénovel, celle de GAMM'BOIS ENERGIE, située à Coteaux-du-Lizon, au tarif de 40.50 € HT, le MWh. L'offre est jugée recevable et correcte. 25 % d'humidité maxi garanti. Consommation évaluée à 200 tonnes par an. Contrat de 2 ans, prolongeable une fois, pour un an. Accord à l'unanimité.

3) Vente de terrain à M. Martin BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE et Mme Shinouk CANTEUX

Après les démarches effectuées par le géomètre, la parcelle, que la Commune s'était engagée à vendre à M. Martin BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE et Mme CANTEUX, a désormais une référence cadastrale. **Compte tenu du PLUi**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de vendre, la parcelle cadastrée 442 ZB 356, d'une contenance de 761 m², au lieu-dit Les Belbenoits, comme suit :

- La partie constructible d'une superficie de 386 m², au prix de 50 € / m² (Cinquante euros, le mètre carré), toutes taxes comprises, pour la partie constructible,
- Et la partie non constructible d'une superficie de 375 m² au sud de la parcelle, à 5 € / m² TTC,

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'acte de vente.

4) Assainissement : Modification du plan de financement du schéma directeur et zonage d'assainissement

Compte tenu de la possibilité d'obtenir 70 % (au lieu de 50%) de subvention sur le coût de l'élaboration du schéma directeur et zonage d'assainissement, il y a lieu de reprendre une nouvelle délibération pour modifier le plan de financement. Voté à l'unanimité.

5) Subventions aux associations

Sur proposition de M. le Maire, les montants des subventions accordées en 2024, sont reconduits pour les mêmes associations, à savoir :

- Association Envergures (Animations)	: 500 €
- Foyer Rural de Prénovel – Les Piards	: 500 €
- Association Nanchez VTT	: 500 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villard-sur-Bienne	: 500 €
- Abbaye Ski club	: 500 €
- Association des Parents d'Elèves (APE) « Les Copains de la Bienne »	: 150 €
- Association des Parents d'Elèves de l'école de Prénovel	: 150 €
- Club du 3 ^e âge de Villard-sur-Bienne « La Bonne Humeur »	: 150 €
- Association Intercommunale de Chasse (AICAF) de Nanchez – Les Piards	: 150 €
- Association de Chasse (ACCA) de Villard-sur-Bienne	: 150 €
- Association « Le Souvenir Français » - Canton de St-Laurent	: 150 €
- Association des Anciens Combattants du Canton de St-Laurent	: 150 €

Voté à l'unanimité.

Par ailleurs, M. le Maire souhaite aborder le sujet du festival des 7, 8 et 9 juin. L'association à l'origine de la manifestation fait face à un important déficit (+ de 32 000 €, pour 65 500 € de dépenses). La Mairie s'était engagée seulement sur la fourniture d'électricité, les feux d'artifice et l'intervention des employés communaux, en cas de besoin, sur une courte période.

Compte tenu de la situation et pour faire un geste, M. le Maire propose de verser une subvention à hauteur des invitations fournies par l'organisateur, soit 1 260 €. Accord à l'unanimité.

6) Loi APER : Nouvelle délibération à prendre

Une délibération de principe avait été votée en 2023. A la demande des services de l'État, il est nécessaire de reprendre une délibération faisant état de la consultation menée par la Communauté de Communes en avril 2024. Accord à l'unanimité.

7) Cartes Avantages Jeunes : Participation communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'opération « Cartes Avantages Jeunes » et l'offre aux habitants de Nanchez âgés de 6 à 25 ans (nés entre 2000 et 2019 inclus), sur inscription préalable en mairie au plus tard le 19 juillet 2025.

8) Tarifs des badges de ski et raquettes – Hiver 2025-2026

Le Conseil municipal vote à l'unanimité, les tarifs proposés par l'ENJ et les tarifs du secteur du Grandvaux, ainsi qu'ils ont été fixés en réunion de concertation en juin et reconduit l'offre pour les achats groupés, les habitants Nanchez et pour les jeunes inscrits au ski-club de l'Abbaye.

Petit extrait des tarifs de l'ENJ :

PASS SAISON - NORDIQUE – Montagnes du Jura	Jeune (5-15 ans révolus)	Adulte (à partir de 16 ans)
PROMO FLASH : Du 08 au 15/10/2025 inclus	45 €	110 €
PROMO : Du 16/10/2025 au 16/11/2025 inclus	50 €	130 €
PLEIN TARIF : A partir du 17/11/2025	70€	170 €

9) Questions diverses

- Infos école / centre de loisirs de Prénozel :
 - L'ATSEM ne souhaite pas renouveler son contrat qui se termine le 31 juillet. Un recrutement est en cours.
 - L'animatrice a été envoyée en formation pour assurer la direction, pendant le congé maternité de la Directrice. Et parallèlement, un recrutement sur quelques mois avait été lancé pour remplacer l'animatrice. Pas de candidature sur la période. A la suite de différents problèmes rencontrés, l'animatrice a démissionné début mai.
 - Un recrutement d'animateur à 30h/semaine est en cours, ainsi qu'un remplacement de fin août à fin octobre.
 - Les appareils pour la cuisine de l'accueil de loisirs de Villard-sur-Bienne ont été livrés et seront installés pour la rentrée (sauf problème majeur).
- Point à temps : Une entreprise est intervenue récemment, un peu sur les 4 communes historiques.
- Courrier du Conseil Départemental pour l'abattage de bois en bordures de routes pour limiter les risques d'accident : Plusieurs parcelles communales sont concernées. Sur Villard-sur-Bienne, secteur difficile à exploiter ; et le long de la route du col de la Joux, voir pour le faire faire par l'ONF.
- Véhicules : Panne due à l'Ad Blue, sur l'un des 2 Trafic qui a 5 ans, car il ne roule pas assez : Changement du réservoir et de la carte électronique = 3 000 €. M. le Maire a donc demandé des tarifs pour 2 véhicules électriques, du même type. Les 2 offres sont équivalentes ; celle du garage Peugeot Champagnole comporte en plus, la pose d'attelage et l'équipement en pneus neige sur les 2 véhicules. Location mensuelle 1 210 € TTC pour les 2 véhicules. Les Trafic actuels seront mis en vente.
- Un repas avec les Conseillers et le Personnel sera organisé avant les vacances d'été.

La séance est levée à 19h50.

Fait à Nanchez, le 3 juillet 2025.

La Secrétaire de séance,
Marie-Angélique COTTER

Le Maire,
Yvan AUGER

